

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX (Département de l'Eure).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération en date du 20 mai 2021 sollicitant le concours de l'EPF Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section ZD n°205 pour une contenance totale de 7 691 m ² sise Les Champs Robert sur la Commune de PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX.
POS/PLU :	Zone 1AU du PLU (approuvé le 20/02/2020) : zone correspond au secteur du centre bourg et fait partie des OAP (densité moyenne brute minimale de 12 logements par hectare).
PROJET :	Acquisition d'un terrain en nature de bois pour la réalisation d'un lotissement communal.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	15 septembre 2021 –Avis favorable sous réserve des résultats de l'étude flash.
PROPRIÉTAIRE :	Jean-Marie PETIT
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 24/06/2021
IMPUTATION :	Compte n°924 653 – PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX « Les Champs Robert » Enveloppe projet : 196 350 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

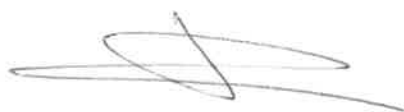
Fait le 25/09/2021

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par  yosign

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

27 SEP. 2021